

Lille : des kilos de cocaïne au milieu des bonbons à la menthe !

PUBLIÉ LE 20/11/2013

Didier Specq

C'est à partir de la Guyane que les douaniers en 2012 ont détecté le réseau : par des colis postaux, de la cocaïne était envoyée par centaines de grammes vers des adresses de l'agglomération lilloise.



Souvent, les destinataires allaient chercher leurs colis dans les bureaux de poste à Croix, Lezennes et Lille. Pour égarer les recherches, de nouvelles personnes prêtes à réceptionner les colis étaient recrutées. C'est ainsi que Winston B., 33 ans, Jermain B., 30 ans et frère du précédent, Merrel S., 27 ans et petite amie du précédent, sont repérés comme les têtes présumées du réseau. Les trois en question sont tous originaires du Surinam, territoire qui jouxte la Guyane française.

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer des services et des contenus personnalisés en fonction de vos centres d'intérêt.

[Plus](#)

réclamer 7 années de prison. « *Ils ont fait des bénéfices énormes et il s'agit bien d'au moins 6,3 kilos de cocaïne presque pure* », résume le procureur. Quatre ans sont requis contre le troisième homme.

À noter que l'argent dont disposait miraculeusement Winston B. avait, selon le prisonnier, des provenances originales : des relations sexuelles tarifées que de riches clientes lui payaient grassement, une association avec un riche partenaire chercheur d'or, un commerce de vêtements, de l'argent collecté pour un deuil au pays. Quant à Jermain B., il aimait apparemment tellement l'argent que, dans un appartement d'Amsterdam luxueusement meublé, le prévenu aimait photographier des tas d'euros en liasses ou des enfants jouant avec les gros billets.

Pour Me Marie Delommez, qui défend Jermain B., on se trompe : « *Il existait un commanditaire au-dessus de lui ! Lui vaut bien mieux que ça et il regrette* ». Jermain, devant le président Jacques Huard, dans un français presque parfait appris en détention provisoire, assure qu'il va se réinsérer.

Reste une série de comparses dont le cas est complexe. Kevin H. par exemple, un Roubaisien âgé de 23 ans et défendu par Me Mathilde François. Il accepte, en ayant rencontré une femme qu'il ne connaît pas, de bricoler une fausse procuration pour aller chercher à la poste de Lezennes un colis avec un kilo de cocaïne extra-pure (valeur 500 000 uros) à l'intérieur. Cocaïne cachée au milieu de bonbons à la menthe.

Interrogations aussi pour Denise A., une coiffeuse de Croix, défendue par Me Thierry Debrabant, qui dit avoir été menacée et craindre pour sa vie et celles de ses enfants. Ou Emmanuel D., venu du Pas-de-Calais et défendu par Me Antoine Rigley, qui n'a été rétribué qu'après avoir appris ce que contenait réellement le colis. Mes Rigley et Debrabant demandent la relaxe pour leurs

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer des services et des contenus personnalisés en fonction de vos centres d'intérêt.

[Plus](#)

[d'informations](#)

[J'accepte](#)